Paragraphe 000 «Conditions générales»

---

031 Définitions.

...

.200 Définitions (2).

.210 Revêtement mural: Toutes les formes de supports souples vendus en bandes sous forme de rouleaux pour être posés sur des murs ou des plafonds à l'aide d'un adhésif. Les tapisseries et autres formes similaires de tentures sont exclues.

...